

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Stéphanie– Perruchoud Le Centre

Date du dépôt : 20.06.2023

Sujet : Encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion

De récentes études, notamment une étude de l'UNICEF suisse, ont montré que la santé mentale chez les jeunes s'est détériorée ces dernières années. Si la période de la pandémie a sans doute joué un rôle dans cet état de fait, d'autres causes telles que les problèmes environnementaux et sociaux (climats anxiogènes) font également partie des facteurs aggravants.

Parmi les conseils de l'OMS pour veiller à la santé mentale, il y a « maintenir des liens sociaux », « aider les autres » (engagement), « cultiver le civisme et les liens d'empathie ».

La « participation » et « l'engagement » sont de fait perçus, dans le domaine de la santé, comme des actions favorisant la motivation, l'ouverture aux autres, la créativité.

Le bénévolat est une démarche qui permet tout cela et a ainsi un impact positif sur le bien-être et la santé mentale des personnes. Sion a déjà entrepris quelques démarches dans ce sens ; parmi elles, attribuer des prix aux jeunes bénévoles. Étant donné les faits mentionnés ci-dessus et la responsabilité que nous avons face aux jeunes générations (Préambule de la Constitution suisse), nous demandons au Conseil communal d'accroître de manière significative les options de valorisation et d'encouragement dans ce domaine.

Conclusion :

Au travers de ce postulat, nous souhaitons encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion. Nous demandons au Conseil communal d'étudier les différentes formes possibles qui permettent d'encourager cet engagement bénéfique pour tout le monde, dans l'intérêt général de notre Commune, et dans l'intérêt personnel des jeunes, que ce soit au travers d'une sorte de défraiement (bons ?), d'un certificat de travail (signé par la Ville) ou d'un repas annuel (pour les jeunes bénévoles).

Stephanie Perruchoud

Markus Reist UDC

Christian Mirailles C. D. L. Verts Patrick Nähler PLR Müller

Olivier Juillerat Olivier Julliard

Bianchi Killian PS ~~W~~

Valérie de la Vallée D.
SERRA CARLO D'ORNE ~~U~~

Micheloud Florian

Rey Carlo-Alexis

Bourban-Rathis Sylvain

Patrick Siggen LeClerc
Siggen

Bodribo Jean-Pierre

Rey Edouard

P. Hedad Christophe

Florence Antonioli
Antonioli

Bérenice Georges

Document de travail à l'usage du Conseil général